



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance catastrophes naturelles

Question écrite n° 38872

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le bilan des dédommagements par l'État et les assurances des dégâts occasionnés par la tempête du 26 décembre 1999. En effet, le sinistre du 26 décembre 1999 a bouleversé nos compatriotes et causé de très nombreux dégâts aux collectivités et aux particuliers. De nombreux mois, voire plusieurs années, ont été nécessaires aux villes pour investir et réparer tous les dégâts de cette terrible intempérie qui avait dévasté une bonne partie du territoire national. Il en fut de même pour un très grand nombre de particuliers, dans leurs démarches face aux assurances. Plus de quatre ans après cette catastrophe naturelle nationale, il reste des dossiers non réglés qui mériteraient un point bilan durant l'année 2004, entre l'État, les collectivités et les compagnies d'assurances, avant le cinquième anniversaire de cette tempête. Il lui demande donc s'il compte répondre à cette proposition d'opération bilan des dédommagements de la tempête du 26 décembre 1999 durant l'année 2004, en collaboration avec les collectivités et les compagnies d'assurances.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38872

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3415